

Manifeste 2008 « Formation à la Culture de l'Information »

mercredi 15 octobre 2008

Que nous parlions de société de l'information, de société du savoir ou de société en réseaux, il apparaît, notamment à l'UNESCO, que la maîtrise de l'information est une compétence indispensable aux hommes du XXI^e siècle. La France souscrit aux enjeux internationaux soulevés par l'UNESCO qui s'inscrivent dans les finalités du système éducatif.

Aujourd'hui, il faut maîtriser l'information pour participer à la société du savoir, permettre la formation tout au long de la vie et le développement de la citoyenneté, favoriser l'intégration sociale et culturelle des individus et aussi pour des raisons économiques qui sont fortement corrélées au contexte dans lequel nous évoluons.

Les objectifs de l'éducation à l'information pour l'élève sont les suivants : développement chez tous les élèves d'une culture de l'information, efficacité et cohérence de la formation, éveil de l'esprit critique de l'élève, apprentissage de l'autonomie, de l'apprendre à apprendre.

Sous quelle forme cette formation est-elle mise en œuvre actuellement ? Institutionnellement, on retrouve des prescriptions de connaissances et de compétences en information-documentation au sein du système éducatif : dans la loi d'orientation de 2005, dans le socle commun, dans le B2I, dans les programmes des différentes disciplines...

Mais quel constat pouvons-nous faire de la mise en œuvre de cette formation et des pratiques sur le terrain ? L'enseignement de la culture de l'information est morcelé et dispensé de façon sporadique et aléatoire, ce qui provoque une inégalité au niveau des formations que l'on délivre aux élèves ; les conditions d'exercice des professeurs documentalistes dans les établissements sont de moins en moins propices à la délivrance de ces formations, qui deviennent en même temps de plus en plus nécessaires. Pourtant, le mode de recrutement par le CAPES depuis 1989 légitime la fonction pédagogique et enseignante du professeur documentaliste.

La FADBEN tient à souligner le fait qu'il n'existe ni texte officiel clarifiant les contenus et les notions que l'élève devrait maîtriser, ni de cadre dans lequel enseigner ces notions. Aucun texte officiel non plus pour désigner les professionnels responsables de la conception et de la mise en œuvre de cette nécessaire formation à la culture de l'information. Tout au plus découvre-t-on au détour de telle ou telle discipline les prémisses d'une formation réduite le plus souvent à l'apprentissage de procédures de recherche, d'utilisation d'outils ou de documents, sans que l'information et le document ne soient considérés comme des objets d'enseignement.

Que doivent apprendre les élèves et dans quels dispositifs ? « Former les élèves, tous les élèves, c'est au minimum leur donner la capacité de cerner l'information dont ils ont besoin, de la rechercher, de l'évaluer, d'en faire usage à bon escient et de se l'approprier, de la communiquer ». Pour cela, ils doivent non seulement connaître les outils, les concepts qu'ils utilisent, mais aussi les principes de leur organisation, ceci afin de développer un regard critique sur ce qui leur est proposé.

Depuis de nombreuses années, **la FADBEN revendique la reconnaissance et la formalisation des contenus d'enseignement qui relèvent de leur domaine de spécialité, à savoir l'information-documentation, et qui sont à dispenser par le professeur documentaliste en prenant appui sur le CDI, système didactisé de ressources qu'il gère.**

Aujourd'hui, **la FADBEN propose de créer un enseignement à la culture de l'information sous la forme d'un module cohérent, inscrit dans les cursus de tous les élèves de la 6^e à la Terminale, basé sur une progression et une évaluation définies des apprentissages.** Elle propose de placer cet enseignement sous la responsabilité des professeurs-documentalistes, professionnels de l'information-documentation, en collaboration pédagogique avec les autres enseignants. Elle interpelle l'institution pour formaliser cet enseignement par la mise en place d'un groupe de travail ministériel, de façon à l'inscrire dans les directives officielles. Elle réitère l'exigence de la création de postes de professeurs-documentalistes certifiés en nombre suffisant pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé en information-documentation, et la valeur ajoutée du système de ressources à visée pédagogique.

La FADBEN est prête à rencontrer tous ceux qui considèrent que la formation à l'information participe à l'égalité des chances, pour leur exposer ses propositions. Des mesures fortes et claires doivent être prises dès aujourd'hui.